



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION VAUDOISE DE BASKETBALL
JEUDI 23 JUN 2022
À LA SALLE DE PAROISSE SAINTE-CLAIRE À VEVEY

PROCES-VERBAL

Michel Berthet ouvre la séance à 19h52 et annonce que plusieurs représentants de clubs arriveront en retard, suite à un problème de circulation.

Il cède la parole à Monsieur René Cudré-Mauroux, qui représente le Vevey Riviera Basket, notre hôte pour cette Assemblée générale.

Monsieur Cudré-Mauroux souhaite la bienvenue aux représentants des clubs présents, salue la présence de Monsieur Giancarlo Sergi, Président de Swiss Basketball et passe la parole à Madame Laurie Willommet, Municipale en charge de la famille, de l'éducation et du sport à Vevey.

Madame Willommet souhaite la bienvenue à tous et s'exprime quelques minutes.

Monsieur Cudré-Mauroux remercie Madame Willommet, annonce que le vin d'honneur qui suivra cette assemblée est offert par la Municipalité de Vevey et passe la parole à Monsieur Nathan Zana, Président du club de Vevey Riviera Basket.

Monsieur Nathan Zana remercie les clubs pour leur présence et s'exprime à son tour quelques minutes.

Membres d'honneur présents :

Monsieur Roland Bandi

Président d'honneur et Membre d'honneur excusés :

Monsieur Jacques Delessert, Président d'honneur

Monsieur Yves Meylan, Président d'honneur

Monsieur Luc Anex, membre d'honneur

Madame Marie-jo Meyer, membre d'honneur

Madame Marie-Rose Fernandez-Graf, membre d'honneur

Invités excusés :

Monsieur Julien Echenard, Délégué au sport populaire et associatif.

Monsieur Florian Etter, Responsable de la relève.

Monsieur Stéphane Maure, Secrétaire général de la Fondation « Fonds du sport vaudois ».

Monsieur Michael Gelsomino, Directeur du gymnase de Chamblandes.

Monsieur Sébastien Fague, Directeur de l'établissement Arnold Reymond.

Michel Berthet débute l'Assemblée et salue à son tour la présence de Messieurs Giancarlo Sergi, Président de Swiss Basketball, également présent pour représenter le Centre National Suisse du Basket (CNBS) et Roland Bandi, membre d'honneur de l'AVB.

1. CONTRÔLE DU DROIT DE PARTICIPATION, SIGNATURE DE LA LISTE DES PRÉSENCES ET RETRAIT DU MATÉRIEL DE VOTE

Les licences sont vérifiées, la liste des présences est signée et le matériel de vote distribué.

Tous les clubs ont été convoqués par courriel le 8 juin 2022 comprenant l'ordre du jour définitif et l'ensemble des annexes.

Clubs convoqués :

L'Association compte aujourd'hui 29 clubs actifs et 1 club en congé.

Clubs présents :

24 clubs présents avec droit de vote.

1 club présent sans droit de vote (JNVB).

Clubs absents :

Blonay Basket

BBC Nyon

Red Devils Morges St-Prex Basketball

Terre Sainte Tiger Knights

Majorité à 13, jusqu'au point 6

A partir du point 7, 4 clubs se présentent pour faire partie de l'AVB.

Si les nouveaux clubs sont acceptés au point 6 :

Clubs présents

28 clubs présents avec droit de vote.

1 club présent sans droit de vote (JNVB).

Majorité à 15, dès le point 7

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté sans modification.

3. NOMINATION DE L'ORGANE DE CONTRÔLE ET DES SCRUTATEURS

Nomination de l'organe de contrôle :

Didier Jaquero, Président de la Commission de Recours.

Nomination des scrutateurs :

Carine Moura (Nyon Basket Féminin).

Michel Racloz (Renens Basket).

4. RAPPORTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE LA SAISON 2021-2022

- a. Rapport du Président central.
- b. Rapport de la Commission technique.
- c. Rapport de la Commission des arbitres.
- d. Rapport de la Commission minis.
- e. Rapport de la Commission disciplinaire et de protêts.
- f. Rapport de la Commission de recours.
- g. Cahier des charges du CC.

5. APPROBATION DES RAPPORTS ET DÉCHARGE AUX ORGANES DE L'AVB

Les rapports sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée à leurs auteurs.

6. ADMISSIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DES CLUBS

Quatre clubs se présentent pour être admis au sein de l'AVB :

1. Le Mont Basket Club (www.lemontbasket.com).
2. Montreux 3x3 (www.instagram.com/montreux3x3).
3. Dlang Sports Basketball Club (www.dlangtraining.ch).
4. Union La Tour Basketball Club (www.basketlatour.com).

Après une présentation des quatre clubs par leur représentant respectif et quelques questions posées par l'assemblée, nous passons aux votes :

Le Mont Basket Club :	Admis à l'unanimité.
Montreux 3x3 :	Admis à l'unanimité.
Dlang Sports Basketball Club :	Admis à la majorité.
	Contre 1
	Blanc 0
	Pour 24
Union La Tour Basketball Club	Admis à l'unanimité.

Le club des Loutres, en congé depuis 2 ans, a démissionné. Il ne fait donc plus partie de l'AVB.

7. ELECTIONS STATUTAIRES (ART.13.1 SC)

- a. Le Président central
Michel Berthet se représente :
Michel Berthet est élu à l'unanimité.
- b. La Responsable de finances
Anne-Catherine Doyer se représente :
Anne-Catherine Doyer est élue à l'unanimité.

c. Les autres membres du Comité central (à l'exception du président de la Commission des arbitres)

Se représentent :

- Michel Voide, Directeur technique.
- Nicolas Bourquin, Responsables des compétitions AVB.
- Dominique Michaux, Responsables calendriers et homologation.

Sont élus à l'unanimité.

d. Les membres de la Commission disciplinaire et de protêts

Se représentent :

- Vanja Jamina, Présidente.
- Marie-Rose Fernandez, membre.
- René Cudré-Mauroux, membre.
- Olivier Schott, membre.

Sont élus à l'unanimité.

e. Les membres de la Commission de recours et les suppléants

Se représentent :

- Didier Jaquerod, Président.
- Daniel Henriod, Vice-président.
- Luca Gradassi, suppléant.
- Alexis Margot, suppléant.

Sont élus à l'unanimité.

f. Les clubs vérificateurs des comptes et le suppléant

Pour la saison 2022-2023 :

- USY Basket est sortant.
- BBC Yvonand devient rapporteur.
- Lausanne-Ville/Prilly Basket devient membre.
- Dlang Sports Basketball Club **est élu à l'unanimité** et devient suppléant.

g. Les membres d'honneur et honoraires

Le Comité central de l'AVB propose Monsieur Antoine Regillo, Président DRA sortant, pour ses 14 ans en qualité de Président de la Commission des arbitres et sa contribution à l'essor de cette activité.

Antoine Regillo est nommé Membre d'honneur de l'AVB à l'unanimité par acclamations.

h. Les délégués de la Chambre du sport de masse Swiss Basketball

Michel Berthet, Président de l'AVB, a été nommé au conseil d'administration de Swiss Basketball. Il ne peut donc plus représenter l'AVB. Il est remplacé par Anne-Catherine Doyer, Vice-présidente de l'AVB, qui ne représentera donc plus le BC Epalinges et qui ne sera pas remplacée, car l'AVB n'a plus droit qu'à 7 délégués pour les 2 ans à venir.

Agnès Pittet (Echallens Basketball Club) démissionne et est remplacée par Morgane Savouret (Aigle Basket).

Les délégués Swiss Basketball pour la période 2022-2024 sont :

- | | |
|-------------------------|------------------------------|
| 1. Anne-Catherine Doyer | Vice-présidente AVB |
| 2. Michel Voide | Directeur technique AVB |
| 3. Catherine Gerber | Lausanne-Ville/Prilly Basket |
| 4. Roberta Balmat | Green Fox Gland Basketball |
| 5. Raphaël Fuhrer | Blonay Basket |
| 6. Luca Gradassi | DEL Basket |
| 7. Morgane Savouret | Aigle Basket |

Sont élus à l'unanimité par acclamations.

Suppléants :

- Nicolas Bourquin Responsables des compétitions AVB
- Dominique Michaux Responsables calendriers et homologation

i. La fiduciaire ou l'organe de contrôle

La fiduciaire FIDU-Solutions Sàrl est **reconduite à l'unanimité** comme fiduciaire de l'AVB pour les exercices 2022-2023 et 2023-2024.

8. PROPOSITIONS STATUTAIRES (ART. 12.2. DES STATUTS CENTRAUX)

Propositions du Comité central :

PROPOSITION 1

Modification des Statuts centraux art. 17.5

Ancien :

17.5 Les clubs qui ne sont pas représentés à l'assemblée générale sont frappés d'une amende de CHF 100, sans distinction, quels qu'en soient les motifs.

Nouveau :

17.5 Les clubs qui ne sont pas représentés à l'assemblée générale, **et par analogie à toutes les assemblées de l'AVB**, sont frappés **d'une amende de CHF 200**, sans distinction, quels qu'en soient les motifs.

Yssam Ben Khelifa (BBC Cossonay) propose de laisser l'amende à CHF 100. Suite à une discussion de l'assemblée quant à l'augmentation de l'amende, il est voté :

... et par analogie à toutes les assemblées statutaires de l'AVB : Accepté.
... d'une amende de CHF 200 : Refusé.

Pour plus de clarté, il est précisé qu'il s'agit des assemblées statutaires uniquement.

La proposition 1 est acceptée comme ci-dessous à l'unanimité.

Nouveau :

17.5 Les clubs qui ne sont pas représentés à l'assemblée générale, **et par analogie à toutes les assemblées statutaires de l'AVB**, sont frappés d'une amende de CHF 100, sans distinction, quels qu'en soient les motifs.

Le comité central reviendra avec une proposition d'amende adaptée lors de la prochaine AG (selon la taille du club, progressive, ou autre).

PROPOSITION 2 :

Ratification du Règlement technique AVB suite à une révision générale.

La proposition 2 est acceptée à l'unanimité.

PROPOSITION 3 :

Ratification du Règlement de la Commission technique AVB suite à une révision générale.

La proposition 3 est acceptée à l'unanimité.

PROPOSITION 4.

Ratification du Règlement de la Commission disciplinaire et de protêts suite à une révision.

René Cudré-Mauroux relève que la saison en cours est mentionnée sur la 1^{ère} page et qu'il serait mieux de la supprimer afin d'étendre la validité du règlement à plusieurs saisons.

La saison en cours sera enlevée de la 1^{ère} page.

La proposition 4 est acceptée à l'unanimité avec cette modification.

9. PROPOSITIONS DU CC ET DES CLUBS

Aucune proposition du CC et des clubs n'ayant été formulée, le point est caduc.

10. PRÉSENTATION DU BUDGET GÉNÉRAL AVB SAISON 2022-2023

Anne-Catherine Doyer présente le budget 2022-2023 avec la nouvelle présentation, plus détaillée, incluant des comparaisons avec la saison précédente, tant pour le budget que pour les comptes.

Catherine Gerber (Lausanne-Ville/Prilly Basket) demande pourquoi le montant AVB sur les licences administratives (CHF 5) n'est pas mentionné ?

Anne-Catherine répond que ce montant est mentionné sur Basketpl@n et qu'il a été voté lors de l'AG 2020 pour le budget de fonctionnement.

Michel Racloz (Renens Basket) demande depuis quand le quota d'arbitre manquant est à CHF 3 000 ?

Anne-Catherine répond qu'il y a un quota d'arbitre manquant depuis 2006 (CHF 1 500) et que le montant a été revoté en 2011 (CHF 3 000) et à nouveau en 2019. Elle ajoute que le montant est remboursé aux clubs qui ont un arbitre nommé en cours de saison.

Michel Racloz (Renens Basket) trouve le montant très élevé et reviendra avec ce sujet lors d'une prochaine Assemblée générale.

Anne-Catherine répond qu'il faut trouver une solution entre la Commission des arbitres, les clubs

et le Comité central.

Antoine Regillo ajoute que les dirigeants de clubs doivent s'inquiéter tout au long de la saison de leurs arbitres et non pas uniquement en début de saison.

Union Lavaux Riviera Basket suggère que les arbitres confirmés passent dans les clubs pour « vendre » leur fonction auprès des jeunes.

Antoine Regillo répond que c'est une bonne idée mais que les entraîneurs des clubs doivent aussi repérer les joueurs intéressés. Chacun doit faire un pas vers l'autre.

S'en suit une discussion animée où l'avis de tous est entendu.

Ferdinand Ndoh (NWO Basket) souligne que, pour les « petits » clubs qui voient certains de leurs joueurs partir pour de plus grands clubs, c'est un problème car ce sont des arbitres potentiels qui sont perdus.

Le Comité central s'engage à préparer une proposition qui convienne, en tenant compte des remarques des clubs, en collaboration avec la Commission des arbitres.

Nathan Zana (Vevey Riviera Basket) propose que les OTR soient défrayés, ne serait-ce que par une boisson ou un sandwich.

Anne-Catherine répond que c'est de la responsabilité des clubs.

Luca Gradassi (DEL Basket) demande pourquoi il n'y a pas de charge sociale sur les indemnités des arbitres.

Anne-Catherine répond qu'aucun arbitre n'avait le montant requis (plus de CHF 2300/année).

René Cudré-Mauroux (Vevey Riviera Basket) demande si les U12, comme ils ne font plus de tournoi mais des matchs, seront toujours considérés comme mini.

Anne-Catherine confirme que les U12 restent dans la catégorie mini.

11. APPROBATION DU BUDGET 2022-2023

Le budget 2022-2023 est approuvé à l'unanimité

12. NOMINATION DU CLUB ORGANISATEUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Le BC Cossonay se propose d'accueillir la prochaine AG pour leur 85^{ème} anniversaire, date à confirmer. C'est le plus ancien club de l'AVB.

13. DIVERS

- a. La Coupe Défi 22 a lieu le week-end prochain à Epalinges et Echallens, organisée par l'AVB, pour toutes les catégories seniors (remplace la coupe vaudoise) et jeunes.
- b. Michel Berthet félicite, au nom du Comité central de l'AVB, les équipes victorieuses des différentes compétitions :

SBL Woman	Vice-championne	Suisse Nyon Basket Féminin
LNBM	Champion Suisse	Vevey Riviera Basket
NL1 Women	Championne Suisse	Espérance Sportive Pully
NL1 Men	3 ^{ème}	Pully Lausanne Foxes
U18 Nationaux	3 ^{ème}	Morges St-Prex Red Devils
U16 Nationaux	Champion Suisse	Vevey Blonay Team Riviera
U16 Nationaux	3 ^{ème}	Pully Lausanne Foxes

CSJC

U16 F	Championne Suisse	Espérance Sportive Pully
U14 M	Champion Suisse	Vevey Riviera Basket
U18 M	3 ^{ème}	Team Riviera

CSJR – Tournoi des sélections

U14 M	Champion suisse
U14 F	Vice-championne suisse
U12 F	3 ^{ème}
U12 M	4 ^{ème}

Championnat AVB – Coupe Défi 2022

Les vainqueurs sont :

2LF	Cossonay 2
2LM	LUC Basketball 1
3LM	Blonay Basket 2
U14F	Terre Sainte Tiger Knights 2 F
U14M	Pully Lausanne 3
U16M	Epalinges
U18M	Pas attribué
U20M	Blonay

- c. Lors de la dernière Assemblée Générale de Swiss Basketball, qui s'est tenue le samedi 11 juin 2022, une modification importante du règlement des licences a été votée.

L'article 6.1 a été modifié comme suit :

Ancien article :

A l'expiration de la validité de la licence (30 juin), un membre peut être transféré à condition d'avoir obtenu une lettre de sortie de son ancien club.

Nouvel article (Entrée en vigueur le 1^{er} juillet, pour la saison 2022-2023) :

- a. A l'expiration de la validité de la licence (30 juin), un membre est libre et peut être transféré s'il a démissionné de son club et demandé sa lettre de sortie, par courrier ou courriel, auprès de son club au plus tard le 15 juin de la saison en cours. Ses obligations découlant du contrat de travail qui le lie à un club ou une association subsistent. L'ancien club est tenu de délivrer une lettre de sortie (voir art. 6.4).
- b. Un transfert demeure possible si le joueur a démissionné de son club après le 15 juin moyennant accord entre les deux clubs et le joueur.

Par conséquent, Swiss Basketball vous recommande vivement d'appliquer sans délai, en modifiant, si nécessaire, les statuts de vos clubs, afin de les aligner sur ceux de la Fédération.

En outre, nous vous rappelons vos statuts doivent impérativement être transmis à vos membres, lors de leur adhésion à votre club.

d. Quelques dates :

- 3x3 – Les étapes du Swiss Tour :
 - 25 juin à Vevey
 - 6 août Zurich – Finale à la gare centrale
- ENMS (Euro 2025) 30 juin et 3 juillet 2022
- SuperCup 8 octobre 2022
- SBL Cup 28-29 janvier 2023
- Swiss Cup 1^{er} avril 2023
- NLB Women / 1NLM Final Four 20-21 mai 2023
- CSJC 27-28 mai 2023
- CSJR 3-4 juin 2023
- Fête du mini basket A confirmer

e. La récolte des signatures pour *une politique sportive vaudoise ambitieuse* arrive à son terme. Merci de faire un dernier effort pour atteindre notre but.

f. Michel Voide rappelle que lors de la dernière séance technique, l'AVB a proposé de faire un championnat 2022-2023 U14 F et U16 F. N'hésitez pas à inscrire vos équipes car il semble qu'il y a assez de club intéressés pour l'envisager.

Catherine Gerber demande auprès de qui il faut s'inscrire, Swiss Basketball ou l'AVB, dans le doute ?

Michel Voide propose de les inscrire aux deux places et de préciser, sur l'inscription Swiss Basketball : Sous réserve de championnat AVB. De toute façon, Swiss Basketball et l'AVB se consulte au moment d'établir les groupes.

Luca Gradassi demande si les U14 vont être arbitrés par deux arbitres régionaux ?

Michel Berthet répond que cela doit être confirmé par la commission d'arbitrage, mais probablement par un mini arbitre déjà expérimenté et un arbitre régional.

Luca Gradassi demande ce qu'il en est avec les U12 qui joueront également le samedi ?

Anne-Catherine répond que les U12 pourront jouer le samedi ou le dimanche. Concernant l'arbitrage, ce sera discuté avec Kenny Jeanmonod de la Commission des arbitres. Il y a trois possibilités d'arbitrage pour les U12 :

- 2 arbitres minis du club recevant.
- Chaque équipe avec son mini arbitre.
- 1 mini arbitre du club recevant et un arbitre formateur régional.

Le Président Michel Berthet clôt l'Assemblée générale à 21h55 et invite l'assemblée à un apéritif offert conjointement par le Vevey Riviera Basket et la commune de Vevey. Merci à eux.

Fait le 21 août 2022

Christine Ben Salah-Schupbach

Secrétaire de l'Association Vaudoise de Basketball